

Excès de zèle, sur-transposition, inflation normative, accumulation des zonages et contraintes, distorsions de concurrence... Les expressions ne manquent pas pour qualifier les réglementations dites "environnementales". Dans ce contexte, Thierry Merret, président de la FDSEA, s'inquiète du poids de ce carcan, cumulé à d'autres handicaps, qui est en passe d'atteindre son objectif : la destruction de l'économie agricole et agroalimentaire bretonne.

Thierry Merret, Président de la FDSEA



Les responsables politiques régionaux devront être à la hauteur

Voilà au moins 30 ans que nous subissons une véritable croisade contre le soi-disant modèle agricole breton ! Depuis 10 ans, la pression s'est même encore accentuée. Combien d'exploitations ont été sacrifiées sur l'autel du dogmatisme environnemental ? L'exemple de l'ex-bassin versant dit en contentieux de l'Aber Wrach est criant de vérité : les contraintes ont non seulement engendré des baisses de production, mais le nombre d'agriculteurs a aussi diminué beaucoup plus rapidement que sur le reste du département !

L'Horn n'est quant à lui toujours pas tiré d'affaire, alors même que la prise d'eau est fermée. Les chartes de territoire, dans les bassins versants algues vertes, étaient en principe conclues pour une durée de cinq années... C'est leur reconduction, voire une application obligatoire, qui est aujourd'hui discutée sur le dos de la bonne volonté des paysans !

Des réglementations décidées près de chez nous

Pire, l'expérimentation menée par le conseil régional dans les bassins versants algues vertes, dans le cadre de sa politique de l'eau, est avalisée par le Sdage ! La création de nouveaux zonages algues vertes, en sus des baies algues vertes que nous connaissons déjà, va planer comme une épée de Damoclès sur nos têtes. Car qui dit nouveaux zonages, dit nouveaux programmes d'action, et donc nouvelles contraintes.

Ne sous-estimons pas le rôle et l'influence du conseil régional de Bretagne, désormais fort de sa nouvelle compétence dans le domaine de l'eau

Bien souvent, et à juste titre, nous dénonçons les réglementations décidées dans des bureaux, à Paris, bien loin des réalités de nos exploitations. Ne sous-estimons pas, bien plus près de chez nous, le rôle et l'influence du conseil régional de Bretagne dans ce domaine, désormais fort de sa nouvelle compétence dans le domaine de l'eau. Ces dernières années, il a expérimenté. Maintenant, il met en œuvre sur l'ensemble du territoire breton.

Les réglementations de décroissance que nous subissons actuellement ont été instaurées avec la complicité du conseil régional. Les algues vertes ont même été un élément structurant de sa politique foncière, économique, agricole, et de sa communication. Loin d'une approche économique et écologique (oui, l'écologie est une science, pas un dogme !), le conseil régional n'a cessé de renvoyer à la mise en place de systèmes jugés plus vertueux. La gestion du 2^e pilier de la PAC aurait dû être l'occasion de redynamiser nos filières agricoles et agroalimentaires : il n'en a rien été. Encore une situation qui ne fait qu'accentuer les distorsions de concurrence avec nos voisins européens !

La FDSEA attendra au tournant tous les candidats aux élections régionales sur des sujets cruciaux pour l'agriculture : économie des territoires, compétitivité des entreprises et, bien sûr, environnement. Le conseil régional a le pouvoir, et le devoir, de tout mettre en œuvre pour accompagner le développement de l'économie agricole et agroalimentaire bretonnes.